

PROCEDURE EPREUVES 2021

➤ AVANT LE 15/12/2020

INSCRIPTION DES EPREUVES AU CALENDRIER

Les **inscriptions des épreuves au calendrier 2021** doivent s'effectuer **avant le 15 décembre 2020**, par l'envoi du document intitulé « **NA2021 – Bulletin Inscription Pre-Calendarier** » à **votre COMITE DEPARTEMENTAL**. C'est lui qui s'occupera des éventuels problèmes de votre zone et qui transmettra les informations au Comité Régional.

Suite à la crise du COVID-19, deux mesures exceptionnelles pour la saison 2021 ont été adoptées par le Comité :

- Réduction sur la tarification des épreuves (*voir NA2021 - Tarification*)
- Aucun acompte pour l'inscription des épreuves au calendrier

➤ 2 MOIS AVANT L'EPREUVE

ENVOI DU DO AVEC PAIEMENT

Le **Détail d'Organisation** doit être transmis au Comité Régional **deux mois avant l'épreuve**. Il doit impérativement être **accompagné du règlement** correspondant au tarif de la course, **ainsi que du bordereau attaché**.

Vous pouvez régler votre épreuve par chèque ou virement :

- Par Chèque : encaissement après la course
- Par Virement : à effectuer à l'envoi du DO

Le DO ne sera pas pris en compte si le paiement n'est pas effectué et si le bordereau correspondant n'est pas joint (*nouveau document transmis courant décembre*).

La copie de votre Détail d'Organisation est une preuve comptable. Si besoin, le Comité Régional pourra vous fournir sur demande une facture.

L'ouverture des engagements par Internet se fait dès réception du DO, dans le cas de disposition particulière, vous pouvez en informer le Comité Régional via votre DO. Pour rappel, votre DO sert d'insertion pour le Journal Cyclisme.

➤ SEMAINE SUIVANT L'EPREUVE

ENVOI DE L'ETAT DE RESULTATS

L'**Etat des Résultats, accompagné du récapitulatif des engagements** (Engagements sur place + Reversions) est à envoyer par voie postale à l'antenne du Comité Régional en charge de votre zone (*voir partie Contact*) les 3 jours suivant l'épreuve. Il **doit être transmis directement au CR**, si des documents doivent être communiqués au Comité Départemental cela doit faire l'objet d'un envoi distinct.

Concernant le récapitulatif des engagements (*nouveau document transmis courant décembre*) :

- Si le solde est en faveur du club, le CR paie le club une fois le bordereau reçu et contrôlé
- Si le solde est en faveur du CR, le club paie avec l'envoi du bordereau

La réception de l'Etat de Résultats permet l'enregistrement des classements sur Cicleweb, ainsi que le paiement des prix coureurs pour les épreuves Elites et Régionales pour les départements 16-17-79-86.

Les résultats doivent être également envoyés par mail au Comité Régional pour une publication rapide sur le Site Internet, le **fichier fourni doit obligatoirement être celui de la FFC**. Les arbitres, responsables informatiques ou prestataires chronométrage se doivent de vous fournir ce document.

COMPTABILITE

Les deux principes fondamentaux pour la comptabilité du Comité Régional sont

- **1 facture émise par le CR → 1 paiement fait par le club**
- **1 paiement fait par le club = 1 bordereau correspondant fait par le club**

Concernant les bordereaux, il en existe 3 types :

- Licence dématérialisée : bordereau généré automatiquement par l'Espace Club à transmettre au CR par voie postale avec le chèque OU par mail avec la preuve de virement
- Affiliation Club / Epreuves / Provision Cicleweb / Licence Papier (*nouveau document transmis courant décembre*)
- Réversion Engagements (*nouveau document transmis courant décembre*)

Chaque opération doit être accompagnée du bordereau correspondant ainsi que du paiement. Si l'un des deux éléments est manquant cela entraîne la mise en attente de l'opération.

Pour plus de clarté, il est nécessaire de cocher le mode de paiement choisi sur le bordereau correspondant.

Lors d'un paiement par virement, la référence de celui-ci doit mentionner le numéro du bordereau ainsi que l'objet de l'opération (licence, DO, approvisionnement Cicleweb...). Ex : B012345678 Licence Dupont

DO POUR ARBITRES

La transmission du Détail d'Organisation aux Arbitres est une procédure indépendante à chaque département, quelques exemples :

- Organisateur envoie DO au CD qui rebascule vers arbitres désignés
- CD informe organisateur des arbitres désignés, organisateur leur envoie le DO
- Arbitres désignés contactent directement organisateur pour avoir le DO
- Arbitres désignés consultent le Journal Cyclisme, bulletin officiel du Comité Régional

Le Comité Régional n'envoie pas le DO aux arbitres ou à la commission arbitrale départementale.

EPREUVES UFOLEP

Les organisateurs d'épreuves UFOLEP doivent faire leur demande d'autorisation auprès de la FFC par l'intermédiaire des Comités Départementaux.

CONTACTS

Secrétariat Administratif (traitement de toutes vos demandes)
Président du Comité Régional, Vincent DEDIEU
Secrétaire Général et/ou Elus du Conseil d'Administration

contact@nouvelleaquitaine-cyclisme.fr
presidence@nouvelleaquitaine-cyclisme.fr
secretariatgeneral@nouvelleaquitaine-cyclisme.fr

Standard Téléphonique (*numéro unique pour les 3 antennes*) 05.56.47.38.99

Siège GRADIGNAN

13, Av. de la Madeleine
33170 GRADIGNAN
→ Clubs 33-40-47-64

Antenne LIMOGES

GAIA - Maison des Sports
142 Av. Emile Labussière 87100 LIMOGES
→ Clubs 19-23-24-87

Antenne SAUZE-VAUSSAIS

4 Rue du Baron
79190 SAUZE-VAUSSAIS
→ Clubs 16-17-79-86